



commune de

Walincourt-Selvigny

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :

10/09/2026

EFFECTIF LÉGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 19

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

Etaient présents : Pascale BENGIN, Laurent BRISSON, Bruno CASEZ, Alain COYOT, Virginie GONCALVES, Maïté LEFEBVRE, Chantal MAILLY, Jérôme MELI, Agnès PETYT, Michel PETYT, Floriane THIELAIN, Mathieu WARENGHEM, Yves WAYEMBERGE, Maxime DESSAINT, Nadine PRUVOT.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Didier BEAUVILLAIN à Maïté LEFEBVRE, Peggy BOQUILLON à Alain COYOT, Isabelle GALLOIS à Pascal BENGIN, Laurent HUTIN à Floriane THIELAIN.

Quorum : fixé à 10 membres présents, **atteint**

Secrétaire de séance : Bruno CASEZ.

Objet de la délibération : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA CA2C.

Numéro de la délibération : délibération 2026-051

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°2026/114 en date du 24 juin 2026, le conseil communautaire de la CA2C a approuvé la création des commissions thématiques intercommunales permanentes et en a fixé les modalités de composition.

Il précise qu'il revient à chaque commune membre de désigner, de manière facultative, un représentant unique pour chacune de ces instances.

Après avoir énuméré et présenté les différentes commissions thématiques, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les candidatures présentées.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par un vote à main levée **DESIGNE** pour représenter la commune au sein des commissions intercommunales concernées :

- **Mobilité :** Maïté LEFEBVRE
- **Petite enfance / Animations culturelles / Jeunesse :** Maïté LEFEBVRE
- **Brigades / Travaux / Grands projets :** Yves WAYEMBERGE
- **Ruralité / PICS / Cavités souterraines :** Yves WAYEMBERGE

PREND ACTE que la commune fait le choix de ne pas siéger et de ne pas désigner de représentant pour les commissions suivantes :

- Crématorium / Aire d'accueil des gens du voyage
- Développement économique / Emploi / Formation
- Communication
- Finances
- Habitat / Urbanisme
- NTIC : fibre / numérique
- Environnement : Déchets / Développement durable / Eau / Assainissement / Gémapi / Gépu

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



Publié le : 18/09/2026 11:05 (Europe/Paris)

Collectivité : Walincourt-Selvigny

https://www.intramuros.org/walincourt-selvigny/documents_administratifs/78843



commune de

Walincourt-Selvigny

- Équipements nautiques intercommunaux
- Tourisme.

AUTORISE le Maire à signer tout acte, document ou pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : POUR à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI .

Acte rendu exécutoire par sa publication
et sa transmission en Sous-Préfecture
de Cambrai le09/2026.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



Publié le : 18/09/2026 11:05 (Europe/Paris)

Collectivité : Walincourt-Selvigny

https://www.intramuros.org/walincourt-selvigny/documents_administratifs/78843